

BROCHURE

**ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE**

GROUPE 1B INSECTICIDE



**DANGER
POISON**

**IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**AGRICOLE
NON DESTINÉ À UN USAGE RÉSIDENTIEL**

PRINCIPE ACTIF :

Acéphate (O,S-diméthyl acétylphosphoramidothioate).....97 %

N° D'HOMOLOGATION : 29499

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 580 grammes à 5 kg

Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397

**Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513**

xxxxxxV001

AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES :
APPELER PROSAR au 1-866-303-6952 ou au 1-651-603-3432.

URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES (déversements, fuite, incendie, exposition ou accident) : APPELER CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou au 1-703-527-3887.

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET. UTILISER UNIQUEMENT EN RESPECTANT LES PRÉCAUTIONS, AVERTISSEMENTS ET INSTRUCTIONS SUR L'ÉTIQUETTE. CONSERVER LE PESTICIDE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE. NE PAS METTRE LE CONCENTRÉ OU LE PRODUIT DILUÉ DANS DES CONTENANTS D'ALIMENTS OU DE BOISSONS.

PRÉCAUTIONS

Fatal ou toxique en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact des yeux et de la peau avec le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau ou étangs. Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine et animale. Ne pas appliquer dans des conditions prévoyant la dérive possible vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantations susceptibles d'être endommagés ou de leurs cultures rendues impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation. Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur excessive.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Mélange/chargement/application

A. Mélange et chargement pour tous les scénarios agricoles

- Les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'EPI de niveau maximal (c.-à-d. une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur).

B. Application au moyen d'une rampe d'aspersion et par injection dans le sol

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.
- Un préposé à l'application peut travailler dans une cabine ouverte s'il applique 24 kg de m.a. ou moins en une journée (soit environ 18 ha à la dose agricole maximale de 1,31 kg m.a./ha).
- Toute personne qui applique plus de 24 kg de m.a. en une journée doit travailler dans une cabine fermée (les gants et le respirateur ne sont pas requis dans une cabine fermée) ou porter l'EPI de niveau maximal (combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, chaussures et chaussettes, gants résistant aux produits chimiques et respirateur).

C. Application au moyen d'équipement pneumatique (nébulisateur)

- Les préposés à l'application doivent travailler dans une cabine fermée et porter une chemise à manches longues et des pantalons longs. Les gants et le respirateur ne sont pas requis dans une cabine fermée.
- S'il n'est pas possible d'utiliser une cabine fermée, le préposé à l'application peut travailler dans une cabine ouverte et porter l'EPI de niveau maximal (combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, gants résistant aux produits chimiques et respirateur) et un casque résistant aux produits chimiques.

D. Application au moyen d'équipement manuel

- Les préposés au mélange, au chargement ou à l'application doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.

- Ils ne doivent pas manutentionner plus de 1 500 L par jour de produit dilué.

Après l'application

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant les délais de sécurité (DS) indiqués ci-après :

Chou de Bruxelles	12 heures
Chou	12 heures
Chou-fleur	12 heures
Céleri	1 jour*
Maïs	5 jours*
Canneberge	12 heures
Laitue	1 jour*
Poivron	1 jour
Pomme de terre	1 jour*
Amélanchier	3 jours
Tabac	1 jour*
Tomate	12 heures
Plantes ornementales	12 heures
Arbres	3 jours*

* Les travailleurs qui mènent des activités au cours desquelles ils entrent considérablement en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pour les périodes suivantes après le délai de sécurité

Maïs	4 semaines
Céleri	2 semaines
Laitue	2 semaines
Tabac	2 semaines
Pomme de terre	1 semaine
Arbres	1 semaine

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par les résidus présents sur ou dans les feuilles, le pollen et le nectar des cultures et des mauvaises herbes en fleur. Étant donné que la matière active est absorbée

systématiquement par les plantes, les abeilles peuvent aussi être exposées aux résidus présents sur ou dans les fleurs, les feuilles, le pollen et le nectar qui résultent de traitement foliaire, d'application dans le sol ou par injection dans les arbres.

Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation pour atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter les applications lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement, plus précisément dans le couvert végétal contenant les mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document d'orientation intitulé *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion*, affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les directives spécifiques à la culture pour la période d'application.

Dans le cas des applications sur les cultures qui attirent fortement les insectes pollinisateurs (canneberge et plantes ornementales cultivées en champ à l'exclusion d'arbres conifères), ou si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques:

NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture ou pendant les 9 jours précédant la floraison de la culture.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. S'il faut procéder à une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas.

TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies ou les boisés.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de

procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'acéphate est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et oculaire. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition dangereuse, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans les cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert une voie aérienne et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

DÉCONTAMINATION

NOTE : L'hydroxyde de calcium, les oxydants (hypochlorites) et autre matériau alcalin NE DOIVENT PAS être utilisés dans les procédures de nettoyage. Les déversements d'**ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE – INSECTICIDE SYSTÉMIQUE (« ORTHENE 97% SG »)** doivent être ramassés à la pelle et déposés dans des contenants jetables. Si **ORTHENE 97% SG** est déversé, épandre un absorbant d'argile lourde sur le produit déversé. Ramasser à la pelle et déposer dans un contenant jetable.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.

NE PAS appliquer avec de l'équipement aérien.

Toxique pour les abeilles. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Effectuer l'application uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines comme des habitations, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Pulvérisation pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat, ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et dans les rangs externes. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Ce produit ne peut pas être utilisé comme traitement foliaire dans les zones résidentielles. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Il s'agit notamment des habitations, des

écoles, des édifices publics et de tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées.

Utiliser ce produit seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, les chalets, les écoles ou les aires récréatives est très faible. Il faut tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur.

Zones tampons

AUCUNE zone tampon **N'EST REQUISE** lors des applications localisées effectuées à l'aide de matériel manuel.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la rive la plus rapprochée sous le vent des habitats d'eau douce qui sont sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur :		
	inférieure à 1 m	1 à 3 m	supérieure à 3 m
Pulvérisateur agricole*	15	5	0
Pulvérisateur pneumatique (début de la croissance)	25	10	3

Les zones tampons liées à ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles qui sont indiquées sur l'étiquette des différents produits. Appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre correspond au plus gros calibre selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), parmi les calibres indiqués sur l'étiquette des différents produits.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **ORTHENE 97% SG** contient un insecticide du Groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à **ORTHENE 97% SG** et autres insecticides du Groupe 1B. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser **ORTHENE 97% SG** en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes insectes.

- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d'éradication chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Arysta LifeScience North America, LLC au 1-866-761-9397.

e

INSTRUCTIONS ET RESTRICTIONS GÉNÉRALES À L'APPLICATION

NE PAS manipuler plus de 1500 L de bouillie à pulvériser diluée par jour lorsque de l'équipement de pulvérisation manuel est utilisé.

Mélanger à fond et pulvériser sur toute la plante, des deux côtés du feuillage. Pulvériser lorsque les insectes sont présents ou dès qu'on note les dommages qu'ils causent. Répéter en cas de réinfestation.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Chou pommé, chou de Bruxelles, chou-fleur	Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron vert du pêcher	580 à 850 g/ha	Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Ne pas donner les déchets végétaux à manger aux animaux ni les laisser brouter dans les secteurs traités. Ne pas effectuer plus de 2 traitements par saison. DS : 12 heures DAAR (délai d'attente avant la récolte) : 28 jours

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Laitue pommée (croquante seulement)	Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron vert du pêcher	580 à 850 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante.</p> <p>Ne pas donner les déchets végétaux à manger aux animaux ni les laisser brouter dans les secteurs traités.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 jour Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS. DAAR : 7 jours</p>
Céleri	Puceron vert du pêcher, punaise terne	580 à 850 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau, au moyen de matériel d'application au sol seulement. Appliquer lorsque le seuil économique d'intervention est atteint.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 jour Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS. DAAR : 21 jours</p>
Maïs (sucré, de semence)	Pyrale du maïs	580 à 850 g/ha	<p>Utiliser avec 220 à 1 000 L de bouillie au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Pour la pyrale du maïs, appliquer lorsque le dénombrement des masses d'œufs indique que les populations atteignent le seuil économique d'intervention.</p> <p>Ne pas donner le fourrage de maïs sec ou vert aux animaux.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 5 jours</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			<p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 4 semaines après le DS.</p> <p>DAAR : 21 jours pour le maïs sucré; S.O. pour le maïs de semence</p>
Pomme de terre	Puceron vert du pêcher, puceron de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne	580 à 850 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau par ha au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Commencer le traitement aux premiers signes de la présence des insectes et le répéter aux 7 à 10 jours, au besoin.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 jour Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 1 semaine après le DS.</p> <p>DAAR : 21 jours</p>
Amélanchier (non fructifère)	Puceron lanigère de l'orme	6,57 g/10 L d'eau	<p>Application par injection dans le sol : Pour lutter contre le puceron lanigère de l'orme dans les plants d'amélanchier non fructifères. Peut s'utiliser dans les trois premières années d'établissement. Appliquer une fois par année à la mi-juillet ou au début d'août.</p> <p>Mélanger 6,57 g produit/10 L d'eau (équival. à 6,37 g m.a./10 L d'eau). Appliquer 2 L de cette solution par plant. La solution est injectée par un tube à raison de 3 à 5 points d'injection par plant à une profondeur de 12 cm. Pratiquer les injections à 15 cm de la tige.</p> <p>NE PAS retourner dans les zones traitées ni permettre au travailleur d'y retourner durant le délai de sécurité (DS) de 3 jours.</p>
Amélanchier (fructifère)	Puceron lanigère de l'orme, puceron lanigère du pommier	6,57 g/10 L d'eau	<p>Application par injection dans le sol : Pour lutter contre le puceron lanigère de l'orme et le puceron lanigère du pommier dans les plants d'amélanchier fructifères.</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			<p>Appliquer une fois par année à la mi-juillet ou au début d'août une fois la récolte terminée.</p> <p>Mélanger 6,57 g produit/10 L d'eau (équival. à 6,37 g m.a./10 L d'eau). Appliquer 2 L de cette solution par plant. La solution est injectée par un tube à raison de 3 à 5 points d'injection par plant à une profondeur de 12 cm. Pratiquer les injections à 15 cm de la tige. Une dose de 1,3 g de produit par plant et une densité de plantation de 2 000 plants par hectare correspondent à une dose de 2,6 kg/ha.</p> <p>NE PAS retourner dans les zones traitées ni permettre au travailleur d'y retourner durant le délai de sécurité (DS) de 3 jours.</p> <p>DAAR : 11 mois</p>
Poivron (carré)	Puceron vert du pêcher, mouche du piment	580 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Entreprendre le traitement à l'apparition des œufs ou des insectes. Reprendre le traitement aux 7 à 10 j jusqu'à ce que le nombre d'insectes soit passé sous le seuil économique d'intervention.</p> <p>Pour utilisation à l'extérieur seulement.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 jour</p> <p>DAAR : 7 jours</p>
	Pyrale du maïs	850 g/ha	
Tabac (séché à l'air chaud)	Sphinx de la tomate, altise, puceron vert du pêcher	580 à 850 g/ha	<p>Utiliser avec au moins 100 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Appliquer aux 7 jours, ou au besoin. Choisir la dose de 850 g de produit/ha pour lutter contre les populations établies.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 4 628 g de produit/ha par saison.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			<p>semaines après le DS.</p> <p>DAAR : 3 jours</p>
	Ver-gris moissonneur (préplantation)	<p>580 g/ha (traitement de culture-abri)</p> <p>1160 g/ha (traitement du sol)</p>	<p>Traiter la culture-abri de seigle ou de blé, ou encore le sol en employant au moins 200 L d'eau par ha. Pour un maximum d'efficacité, administrer les traitements à la fin de l'après-midi ou au début de la soirée, lorsque la température est d'au moins 13°C. Appliquer peu de temps après l'éclosion (milieu à fin-avril, 4 à 5 jours avant les labours).</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>
	Ver-gris moissonneur (postplantation)	1160 g/ha	<p>Utiliser avec assez d'eau pour bien arroser les plantules. Appliquer à la fin de l'après-midi ou au début de la soirée.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>
Tabac	Ver-gris moissonneur, altise de la pomme de terre, mouche des racines, puceron vert du pêcher, thrips	850 à 1315 g/ha	<p>Application dans l'eau de transplantation : Permet de lutter efficacement pendant les 2 ou 3 semaines suivant la transplantation. Utiliser avec un minimum de 1 200 L d'eau de transplantation par ha. Ne pas appliquer de cette façon à plus de 1 275 g m.a./ha, en raison du risque de phytotoxicité.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	Larve de taupin	850 g/ha	<p>Application dans l'eau de transplantation : Utiliser avec 1 200 L d'eau de transplantation par ha. Effectuer une application par saison, à la transplantation.</p> <p>DS : 1 j Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>
Canneberge	Tordeuse des canneberges	580 g/ha	<p>Un traitement avant la floraison pour lutter contre la première génération de tordeuse des canneberges lorsque le dépistage montre que le nombre d'insectes justifie le traitement. Appliquer dans 225 à 1 650 L d'eau par ha au moyen de matériel classique d'application au sol. Il est possible de faire un second traitement après la floraison si le nombre d'insectes restants le justifie.</p> <p>DS : 12 heures</p>
Tomate	Vers-gris, altise de la pomme de terre, mouche des racines, larve de taupin, puceron, thrips, doryphore de la pomme de terre	928 g/ha	<p>Application dans l'eau de transplantation : Pour lutter contre les insectes mentionnés pendant environ 2 ou 3 semaines après la transplantation, utiliser avec 2 000 L d'eau par ha. Cette dose d'application suppose une densité de 14 000 plants par ha.</p> <p>DS : 12 heures</p>

MODE D'EMPLOI SUR LES PLANTES ORNEMENTALES (cultivées en serre et en champ)

ORTHENE 97% SG supprime efficacement de nombreux insectes qui s'attaquent aux fleurs, aux plantes ornementales et aux arbustes. **ORTHENE 97% SG** supprime les insectes présents et reste efficace longtemps étant donné qu'il est absorbé systématiquement par les plantes. Mélanger à fond et pulvériser sur toute la plante, des deux côtés du feuillage. Pulvériser lorsque les insectes sont présents ou dès qu'on note les dommages qu'ils causent.

Fleurs coupées (cultivées en serre ou en champ) : NE PAS appliquer à raison de plus de 0,83 kg m.a./ha

Autres plantes ornementales: NE PAS appliquer à raison de plus de 1,31 kg m.a./ha

Délai de sécurité pour les arbustes ornementaux et les fleurs (sauf les roses) : 12 heures

Délai de sécurité pour les fleurs/roses coupées : 1 jour

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Toxique pour les abeilles. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Doses (produit)

Nébulisateur: 1353 g / 1000 L

Pulvérisateur à jet projeté: 657 g / 1000 L

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Abélia, forsythie	Cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Alysse, marguerite	Thrips des fleurs	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Thuya	Puceron, chenille burcicole, tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les tétranyques, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Aster	Puceron, légionnaire, thrips des fleurs, mineuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour lutter contre le thrips des fleurs, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Azalée	Puceron, aleurode des serres, punaise réticulée, cochenilles farineuses, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer l'aleurode des serres, la cochenille farineuse, les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Épine-vinette, troène, mahonie	Puceron, aleurode des serres	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer l'aleurode des serres, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Irésine, cinéraire argentée, gazanie, seringa, photinia, pittosporum, tulipe	Puceron	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Vigne vierge à trois pointes	Cicadelle de la pomme de terre	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Callistème	Tétranyque (sauf celui à deux points)	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Buis, fusain,	Puceron, cochenilles (larves	Reprendre le traitement une seule fois

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
hibiscus, nandine, ketmie	mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Souci	Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, cicadelle de la pomme de terre, noctuelle verdoyante	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Camélia	Aleurode des serres, cochenilles farineuses, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Cèdre	Chenille burcicole, spongieuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Cotonéaster	Puceron, punaise réticulée, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Dahlia	Légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), cicadelle de la pomme de terre, tétranyque à deux points	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer le tétranyque à deux points, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Hémérocalle	Thrips des fleurs, tétranyque à deux points	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Deutzia	Puceron, mineuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Géranium	Noctuelle verdoyante, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Glaïeul	Thrips des fleurs, thrips du glaïeul	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Hortensia, primevère	Puceron, tétranyque à deux points	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer la tétranyque à deux points, effectuer deux traitements à intervalle de 7

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
		à 10 jours.
Lierre commun	Puceron, cochenilles farineuses	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles farineuses, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Genévrier	Chenille burcicole, cercope des prés, tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Lantanier	Aleurode des serres	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Lilas	Puceron, mineuse, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Tagète	Thrips des fleurs, mineuse, pyrale du tournesol, tétranyque à deux points	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs et le tétranyque à deux points, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Pachysandre, phlox	Tétranyque à deux points	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Pétunia	Légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, noctuelle verdoyante	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Pyracantha	Puceron, punaise réticulée, chenille à col jaune, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Rhododendron	Punaise réticulée	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Rosier (de plein champ)	Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, cercope des prés, tordeuse à bandes obliques, cécidomyie du rosier, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs, les cochenilles et les tétranyques, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque	Ne pas utiliser pour les fleurs coupées.
Sauge	Puceron, thrips des fleurs, aleurode des serres	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs et l'aleurode des serres, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Gueule-de-loup	Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, noctuelle verdoyante	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Spirée	Puceron, tordeuse à bandes obliques	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Sumac vinaigrier	Tordeuse à bandes obliques	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Sumac	Psylles	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Viorne	Puceron, aleurode des serres, tétranyque à deux points	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer l'aleurode des serres et tétranyque à deux points, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Glycine	Puceron, cochenilles farineuses, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles farineuses et les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
If	Cochenilles farineuses	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Yucca	Thrips des fleurs, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Zinnia	Thrips des fleurs, aleurode des serres, punaise réticulée, mineuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les thrips des fleurs et l'aleurode des serres, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.

MODE D'EMPLOI SUR LES ARBRES

ORTHENE 97% SG supprime efficacement de nombreux insectes qui s'attaquent aux arbres. **ORTHENE 97% SG** supprime les insectes présents et reste efficace longtemps étant donné qu'il est absorbé systématiquement par les arbres. Mélanger à fond et pulvériser sur toute la plante, des deux côtés du feuillage. Pulvériser lorsque les insectes sont présents ou dès qu'on note les dommages qu'ils causent.

NE PAS appliquer plus de 1.31 kg a.i./ha

DS pour les arbres: 3 jours (les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 1 semaine après le DS.)

Doses (produit)

Nébulisateur: 1353 g / 1000 L

Pulvérisateur à jet projeté: 657 g / 1000 L

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Aulne	Chenille à tente estivale, mineuse, psylles	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Thuya	Puceron, chenille burcicole, tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les tétranyques, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Frêne	Puceron, chenille à tente estivale, spongieuse, punaise réticulée, tenthrède (défoliateur libre : à tête noire du frêne), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Peuplier, amandier rose, cognassier	Puceron	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Bouleau	Puceron, arpeuteuse (d'automne, du printemps), chenille à tente estivale, spongieuse, mineuse, tenthrède (défoliateur libre : à tête noire du bouleau), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, chenille à col jaune	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Cèdre	Chenille burcicole, spongieuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Aubépine ergot-de-coq	Arpeuteuse (d'automne, du printemps)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Cyprès	Chenille burcicole, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque	Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Orme (de Chine ou de Sibérie)	Galéruque de l'orme (larves), chenille à houppes, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes) sur l'orme de Chine seulement, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne) sur l'orme de Chine seulement	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Sapin	Puceron, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Cerisier ornemental	Tordeuse à bandes obliques, livrée (d'Amérique, des forêts)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Prunier à fleurs	Puceron, livrée (d'Amérique, des forêts)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Micocoulier	Psylles, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Aubépine	Puceron, arpeuteuse (d'automne, du printemps), spongieuse, livrée (d'Amérique, des forêts)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Pruche du Canada	Spongieuse, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Houx	Mineuse, tordeuse à bandes obliques, psylles, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Février	Tétranyque (sauf celui à deux points)	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Genévrier	Chenille burcicole, cercope des prés, tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Mélèze	Tenthrede et diprion (défoliateur libre : diprion de Leconte)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Tilleul	Puceron, chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), chenille à tente estivale, chenille à houppes, chenille à col jaune	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Robinier	Mineuse	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Érable	Puceron, chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), spongieuse, cicadelle de la pomme de terre, livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Sorbier d'Amérique, cerisier de Pennsylvanie	Tenthrede-limace des rosacées (larve)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Murier non fructifère, laurier, magnolia	Cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Chêne	Puceron, arpeuteuse (d'automne, du printemps), chenille à tente estivale, spongieuse, punaise réticulée, mineuse, tordeuse à bandes obliques, tordeuse printanière du chêne (blanc et rouge seulement), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, chenille à col jaune, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	
Pin	Chenille burcicole, spongieuse, perce-rameau du pin, diprion (défoliateurs libres : diprion de Leconte, diprion du pin sylvestre), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles et les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Peuplier	Puceron, chenille à tente estivale, spongieuse, notodonte marbrée, livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Orme rouge	Porte-case	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Épinette	Spongieuse, mineuse, tenthrède et diprion (défoliateurs libres : diprion de Leconte, tenthrède à tête jaune de l'épinette), chenille à houppes, tétranyque (sauf celui à deux points)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les tétranyques (sauf celui à deux points), effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.
Liquidambar	Chenille burcicole	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Érable faux-platane	Puceron, chenille burcicole, porte-case, chenille à tente estivale, punaise réticulée, tordeuse à bandes obliques, chenille à houppes	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Cerisier sauvage	Chenille à houppes	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Saule	Puceron, chenille burcicole, chrysomèle du saule (larves), chenille à tente estivale, spongieuse, notodonte marbrée, psylles, tenthrède (défoliateur libre : à tête noire du bouleau), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation. Pour supprimer les cochenilles, effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
If	Cochenilles farineuses	Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 jours.

UTILISATION SUR LES ROSIERS DE SERRE

ORGANISME NUISIBLE	DOSES (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Puceron, thrips des fleurs, tortrix purpurin, cécidomyie du rosier, aleurode	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Humecter complètement la plante.
<p>Note:</p> <ul style="list-style-type: none"> NE PAS appliquer plus de 0,83 kg m.a./ha. NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans des zones traitées durant le délai de sécurité de 1 jour. 		

PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL, BOISÉS DE FERME, PÉPINIÈRES D'ARBRES, BRISE-VENT, EMPRISES, PARCS MUNICIPAUX (mais pas les parcs provinciaux ou fédéraux)

UTILISATION SUR	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), porte-case, chenille à tente estivale, thrips des fleurs, thrips du glaïeul, aleurode des serres, spongieuse, punaise réticulée, larves de la galéruque de l'orme et de la chrysomèle du saule, mineuse, cercope des prés, cochenilles farineuses, perce-rameau du pin, tordeuse printanière du chêne, tordeuse à bandes obliques, psylles, tenthrède, limace des rosacées, notodonte marbrée, cicadelle de la pomme de terre, cécidomyie du rosier, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tenthrèdes et diprions (défoliateurs libres : tenthrède à tête noire du bouleau, à tête noire du frêne, à tête jaune de l'épinette, diprion de Leconte, du pin sylvestre), tétranyque, pyrale du tournesol, livrée (d'Amérique, des forêts), noctuelle verdoyante, chenille à houppes, chenille à col jaune	Nébulisateur : 1 353 g / 1 000 L Pulv. à jet projeté : 657 g/1 000 L	<p>Consulter le Service canadien des forêts ou l'organisme provincial compétent pour savoir à quel moment appliquer le traitement et pour connaître la méthode de traitement.</p> <p>NE PAS appliquer sur l'orme d'Amérique, le pommier décoratif, l'érable à sucre, le peuplier deltoïde, le gainier rouge et weigelia, car le feuillage pourrait être endommagé. Avant de traiter des variétés rares ou inhabituelles, il est conseillé de tester le produit sur quelques plantes avant d'en traiter un grand nombre.</p> <p>Après l'application, nettoyer le pulvérisateur en le rinçant à l'eau. Ne pas utiliser de javellisant ménager ni d'agent de nettoyage.</p>
<p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none"> NE PAS appliquer plus de 1,31 kg m.a./ha. 		

UTILISATION SUR	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
• Délai de sécurité (DS) pour les arbres : 3 jours (les travailleurs qui retournent dans cette culture pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 1 semaine suivant le DS).		

POUR UTILISATION DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX PAR INJECTION POUR LA SUPPRESSION DES ORGANISMES NUISIBLES INDIQUÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE (Se référer au tableau sous la rubrique MODE D'EMPLOI SUR LES ARBRES ci-dessus)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT PAR INJECTION POUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES OU LES CONIFÈRES ORNEMENTAUX :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage par injection dans les arbres à feuilles caduques et conifères ornementaux a été rédigé par des personnes autres que Arysta LifeScience North America, LLC et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. **ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA, LLC NE FORMULE AUCUNE ALLÉGATION NI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU PRODUIT OU LA TOLÉRANCE DES CULTURES (PHYTOTOXICITÉ) LORSQUE CE PRODUIT EST EMPLOYÉ SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES OU LES CONIFÈRES ORNEMENTAUX.**

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Arysta LifeScience North America, LLC de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

INJECTIONS DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX

ORTHENE 97% SG peut être injecté dans les arbres à feuilles caduques et conifères ornementaux se trouvant aux endroits suivants : zones résidentielles, terres agricoles, fermes, centres d'affaires et de bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels multifamiliaux, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, ravins, terrains de jeux et terrains de sport, afin de supprimer les organismes nuisibles indiqués dans le tableau sous la rubrique MODE D'EMPLOI SUR LES ARBRES ci-dessus.

- Ne pas utiliser sur les arbres servant à produire des fruits, des noix ou du sirop pour la consommation.
- Les applications ne sont pas recommandées pour les arbres d'un diamètre à hauteur d'homme (dhh) de 7,5 cm ou moins.
- Ne pas faire plus d'une application par arbre par période de 24 mois.

Les opérations de mélange doivent être exécutées par un opérateur accrédité ou sous la supervision d'un opérateur accrédité. Pour les opérations de mélange et de chargement, l'équipement de protection individuel doit comprendre des lunettes de protection, un respirateur, une combinaison, un tablier en néoprène, des gants en nitrile et des bottes en caoutchouc. Pour

les injections, l'équipement de protection individuel doit comprendre des lunettes de protection, une combinaison, des gants de nitrile et des bottes de caoutchouc.

Dose d'emploi

Prémélanger **ORTHENE 97% SG** à raison de 100 grammes par 45 mL d'eau, ou 221 grammes par 100 mL d'eau, pour les méthodes et doses d'application suivantes par injection.

Appliquer 0,3 mL pour chaque 2,5 cm de dhh de l'arbre. Établir le diamètre de l'arbre traité par injection à la hauteur de la poitrine. Multiplier le diamètre (cm) de l'arbre par 0,3 mL afin d'obtenir la quantité totale nécessaire d'insecticide **ORTHENE 97% SG**. Injecter **ORTHENE 97% SG** en suivant les instructions ci-après ou en utilisant l'injecteur rechargeable EcoJect System de BioForest Inc. Consulter le manuel de l'utilisateur du système EcoJect et la section MÉTHODE D'APPLICATION PAR INJECTION SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX, ci-après, pour savoir comment percer les trous d'injection, établir le nombre de trous d'injection et déterminer le nombre de cartouches rechargeables à utiliser par arbre.

Si un mélange moins visqueux (plus liquide) est nécessaire pour être compatible avec la méthode d'injection (p. ex., pipette), prémélanger **ORTHENE 97% SG** à raison de 83 g par 50 mL d'eau et appliquer 0,4 mL pour chaque 2,5 cm de dhh de l'arbre.

MÉTHODE D'APPLICATION PAR INJECTION SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX

Petits arbres (méthode de la pipette) :

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie ou percer à la profondeur indiquée sur la mèche de 5/32 po. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus de la couronne. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique ni la marque de profondeur de la mèche de 5/32 po. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.
2. Remplir la pipette fournie de la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Si la quantité d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer dépasse le volume de la pipette, remplir entièrement la pipette et soustraire le volume de la pipette de la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Remplir ensuite la pipette de la quantité restante à appliquer et poursuivre l'application. Répéter l'opération, au besoin. Si une pipette de 1 mL est utilisée, remplir celle-ci pour en injecter le contenu dans chaque trou.
3. Insérer la buse de la pipette dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et activer la pompe de la pipette. Chaque coup de pompe permet d'injecter 1 mL de produit dans le trou.
4. Après avoir rempli chaque trou d'insecticide **ORTHENE 97% SG**, sceller le trou avec de la cire d'abeille.

Petits arbres (méthode de la seringue) :

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie ou percer à la profondeur indiquée sur la mèche de 5/32 po. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus de la couronne. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique ni la marque de profondeur de la mèche de 5/32 po. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.
2. Utiliser un bout de cathéter pour éviter les perforations et les blessures. Remplir la seringue à capacité ou de la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer.
3. Insérer le bout de cathéter de la seringue dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et appuyer sur le piston de la seringue tout en suivant le mouvement du piston le long des graduations en millilitres. N'appuyer sur le piston que sur une distance correspondant à 1 mL, tel qu'indiqué sur le cylindre de la seringue. Une quantité de 1 mL de produit sera ainsi injectée dans le trou.
4. Reprendre la troisième étape pour chaque trou percé dans l'arbre et sceller ensuite chaque trou avec de la cire d'abeille.

Grands arbres (système EcoJect) :

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Chaque trou recevra 4 mL de produit; par conséquent, en divisant par 4 la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer, on obtient le nombre de trous nécessaire. Utiliser la mèche de 5/32 po fournie et percer uniquement à la profondeur indiquée sur la mèche. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous peuvent être percés dans un angle de 90 degrés par rapport à l'arbre et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus de la couronne.
2. Enfoncer la buse du système EcoJect dans le trou (avec un marteau au besoin) afin de créer un joint entre la buse et l'arbre. Fixer la cartouche EcoJect pleine à la buse. Cela aura pour effet d'activer le mécanisme de la pompe et injectera 4 mL d'insecticide **ORTHENE 97% SG** dans le trou.
3. Enlever en même temps la buse et la cartouche du système EcoJect et sceller le trou avec de la cire d'abeille.
4. Reprendre les étapes 2 et 3 pour chaque trou percé dans l'arbre.

®Marque déposée d'OMS Investments, Inc., utilisée sous licence exclusivement par Arysta LifeScience North America LLC aux fins d'utilisation agricole à l'échelle internationale.